

<b>Département</b>
<i>Savoie</i>
<b>Canton</b>
<i>La Motte Servolex</i>
<b>Commune</b>
<i>Voglans</i>

# VOGLANS

Liberté – Egalité - Fraternité

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/05

### Nommant des membres du conseil d'administration du CCAS

Le Maire de la commune de Voglans,

**Vu** le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11 ;

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 1er avril 2026, fixant le nombre des membres du conseil d'administration ;

**Vu** l'avis du maire adressé aux associations et personnes concernées le 22 avril 2026 ;

**Vu** les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées ;

**Considérant** que les associations sollicitées ou informées par voie d'affiche n'ont pas transmis suffisamment de propositions et que la formalité précitée s'avère non complète, il est proposé de nommer des personnes qualifiées, c'est-à-dire qui participent à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ;

### ARRETE

**Article 1er** – Sont nommés membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

Mme Karen AUGERT

M. Jacques CONVERT

Mme Daniela ELHOMBRE

M. William GOBET

Mme Andréa POLLIER

Mme Isabelle TETAZ

**Article 2** – Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune, notifié aux intéressés et transmis au représentant de l'État au titre du contrôle de légalité.

**Article 3** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

A Voglans, le 30 AVR. 2026  
Le Maire, M. Yves MERCIER

